

PONCINS



CHARLES BEAUVÉRIE

La foire aux cerises à Poncins

L'ECHO DU LIGNON

BULLETIN MUNICIPAL N° 5

JUIN 1986

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin est édité en ayant une pensée pour Charles BEAUVÉRIE, peintre célèbre qui repose en terre Poncinoise.

La lecture de la page suivante, relative à la vie de ce peintre, démontre qu'il s'est entouré, pour mener à bien son oeuvre, compléter ses connaissances, satisfaire ses passions, de tous ceux qui pouvaient lui apporter des éléments sur les traditions et les paysages de notre région.

Ce personnage pour qui le contact avec les hommes a été nécessaire était un précurseur de la vie associative.

C'est de cette vie associative que je voudrais parler. Elle a, dans notre commune, une grande place. Elle permet à tous les âges et à tous suivant ses goûts de se retrouver, de se connaître davantage.

Je profiterai de cette page pour féliciter les responsables, les animateurs de toutes les Sociétés et Associations pour leur dévouement, leur clairvoyance et l'engagement profond de leur personne pour le bonheur des autres.

Grâce à ce dévouement et à la bonne entente de tous, notre commune est un peu privilégiée, chacun y trouve sa place et se sent à l'aise là où il le souhaite.

Nouveaux résidents vous êtes invités à vous joindre à l'activité de votre convenance, vous y découvrirez des amis et le plus chaleureux accueil vous sera réservé.

Bravo à tous et merci de faire passer ce courant d'amitié qui fait rejoindre ceux qui aiment notre village.

A. PEPIN

Charles-Joseph Beauverie

1839 - 1923

Alors qu'actuellement deux belles réalisations (l'ouvrage de Philippe TILLON retraçant la vie du peintre et l'exposition de ses oeuvres au Musée d'Allard à Montbrison) honorent magnifiquement Charles BEAVERIE, à notre façon, rendons lui hommage en lui consacrant la page d'Histoire de l'Echo du Lignon.

Charles BEAVERIE est né le 17 septembre 1839 à Lyon. Il est le 3ème enfant de la famille. Son père, Antoine BEAVERIE est maître-charpentier et sa mère, Françoise CHARNAY, est également d'une famille d'entrepreneurs.

Charles fait donc de solides études. En 1855 il est admis à l'Ecole des Beaux Arts de Lyon alors qu'il n'a que 16 ans. En 1861 il expose sa première oeuvre. En 1862 il entre à l'atelier de GLEYRE, à Paris, où il rencontre SISLEY, MONET et RENOIR. Il y restera jusqu'en 1864.

Il se marie le 26 septembre 1868 à Villeurbanne. Sa femme, Marie Clothilde GIRAUD, appelée Clara, a sept ans de plus que lui. Le couple quitte alors Lyon pour Paris et s'installe sur la butte Montmartre.

Puis, c'est après la guerre, en 1872, que BEAVERIE découvre AUVERS sur OISE où il rejoint son maître : DAUBIGNY.

Sur les conseils de RAVIER, BEAVERIE découvre le FOREZ en 1879. Puis, invité par son ami Félix THIOLLIER, il y revint en 1885 - 1886.

C'est en 1888 qu'il achète et s'installe dans une petite maison située à l'entrée du bourg et qu'il appelle la Poncinette. Actuellement, cette maison est occupée par la famille DESCOLLONGES.

En cette terre d'accueil le peintre se plaisait fort bien. Il familiarisait volontiers avec les gens du pays et se livrait à sa passion préférée : la peinture. Le Lignon illustra plusieurs de ses tableaux. Il peignit également "LA FOIRE AUX CERISES" qui appartient au Musée de Feurs.



Charles Beauverie d'après un autochrome d'"Antoine Lumière et ses fils".

BEAUVÉRIE n'était pas très attiré par la vie municipale, il accepta néanmoins durant un an la fonction de répartiteur des impôts. Il fut également Président de la Société de Secours Mutuels de Poncins. Il oeuvra pour la construction du Monument aux morts du cimetière qui fut érigé en 1915.

En 1909 - 1910 Charles BEAUVÉRIE est aussi mêlé à une polémique qui éclate autour du renvoi de l'instituteur, Pétrus CHARLES, qui fut l'instituteur de nos grands pères. A l'époque, la presse montbrisonnaise exploite largement cette polémique, voire même d'une façon humoristique, l'instituteur devenant tout simplement "Pétrus" et Charles BEAUVÉRIE le "Père Lapalette".

Au terme d'une vie d'artiste, Charles BEAUVÉRIE s'éteignit à la Poncinette le 5 mars 1923 et il repose près de sa femme en notre cimetière.

Soulignons que les personnes intéressées par la vie de Charles BEAUVÉRIE peuvent consulter ou emprunter l'ouvrage de Philippe TILLON à la bibliothèque locale ou encore l'acheter en librairie.

Que Monsieur P. TILLON trouve ici l'expression de nos sincères remerciements pour nous avoir autorisé à puiser nos sources et nos illustrations dans son ouvrage.

REPONSES aux JEUX du n° 4

GRILLE N° I

Horizontalement : 1- Villedieu 2- Imbibé - cru 3- Zingueur
4- Et - Nissa 5- Zéro - singe 6- Anéen - ar 7- Os - elle
8- Beauverie - 9 Nuisit - été 10- Ifs - écosses.

Verticalement : 1- Vizézy - B.N.I. 2- Imite - oeuf 3- L.B.N. -
rasais 4- Lignon - us - 5- Ebui - envie 6- Déesse - etc
7- Usiner 8- Ecran - lies 9- Ur - Galets 10- Ulcéré - ée.

GRILLE N° II

Horizontalement : 1- Clocher - te 2- RO - 3- Maternelle
4- Ecu - tu 5- Oc - élimés 6- On - NN - ni 7- Ibis - seur
8- Ote - Isère - 9- Chaire 10- En - ce - se.

Verticalement : 1- Cime - ode 2- aconit - 3- T.U.C - bec
4- Cre - ni - hé 5- Hortensia 6- Nul - sic 7- Rue - inséré -
LUMIÈRE - 9- Tel - ue 10- Essor - né.

LES NOUVELLES LOCALES

Distinctions : La médaille d'honneur du travail a été remise à Melle Germaine METTON, employée au Centre Hospitalier de Feurs, à Mr Fleury MERIGNEUX, employé aux Fonderies & Aciéries de Feurs et à Mr Eugène MOLLON, employé à l'Entreprise DUTEL de Feurs.

Mr Louis REYNAUD, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Loire, a reçu une médaille d'or pour avoir assuré, durant 55 années, les fonctions de garde-chasse.

Mr Bernard PAGNON, qui assure diverses responsabilités dans des organisations professionnelles, a été fait Officier du Mérite Agricole.

- De BALBIGNY, nous avons appris le décès à l'âge de 90 ans de Mr François BOUQUIN, qui fût il y a quelques cinquante ans, instituteur et secrétaire de Mairie en notre commune.

- En raison d'une réorganisation du S.U.A.L. la collecte des ordures ménagères se fera dorénavant le MERCREDI au lieu du Lundi.

CINEMATIN (SIGMMAT) : Pendant la saison hivernale différents films ont été projetés à la Salle Communale, et ceci le 1er mardi de chaque mois.

Voici la programmation proposée :

- octobre 85 : Marche à l'ombre
- novembre 85 : Indiana Jones et le Temple Maudit
- décembre 85 : Train d'enfer
- janvier 86 : Poulet au vinaigre
- février 86 : La Cage aux Folles
- mars 86 : Les Spécialistes

Une assistance variable selon le titre du film a suivi avec plaisir les diverses projections.

Pour les fêtes de Noël, Cinématin a offert une séance aux enfants de l'Ecole : Le voyage de Simbad. De même, avant les vacances de Pâques, les enfants ont pu suivre "L'Île au Trésor".

Les Anciens de Poncins n'ont pas été oubliés. En effet, deux séances à leur intention ont eu lieu : en décembre avec "Autant en emporte le vent" et en janvier avec "Le Petit Monde de Don Camillo".

La reprise des projections est prévue à l'automne.

CAMP DE VACANCES DE PONCINS : du Lundi 30 juin au Vendredi 25 juillet 1986 (sauf le lundi 14 juillet).

- Formule :
- Fréquentation à la semaine (du lundi au vendredi) avec hébergement sous tentes au Terrain du Lignon pour les 7 - 15 ans.
 - Accueil à la journée pour les plus jeunes (les enfants sont amenés le matin et repris en fin d'après-midi).

Activités : Baignades à la piscine, équitation, randonnées pédestres, activités physiques et sportives, veillées à thème, chant, bibliothèque, etc.
Pour les plus grands : Kayak, randonnées cyclistes, voile, tennis...

Bons de vacances et aides diverses : Les familles peuvent bénéficier des bons-vacances de la Caisse d'Allocations Familiales et aides diverses.

<u>Tarif</u> :	GRANDS 12 - 16 ans	MOINS DE 12 ans	ENFANTS DE PONCINS A LA JOURNEE
Sans bon de la C.A.F.	109 F	88 F	47 F
Bon à 40 F	69 F	48 F	25 F
Bon à 45 F	64 F	43 F	18 F
Bon à 55 F	54 F	33 F	8 F

Assurance - Droit d'inscription : Les enfants sont couverts par l'assurance du Sou des Ecoles de Feurs.

Droit d'inscription : 25 F pour le 1er enfant - 20 F pour les suivants.

Inscriptions : à faire auprès de Julien DUCHE tel. 77.26.27.03
La Beaugendre
42110 PONCINS

La commission "Information" recevrait avec plaisir toutes suggestions susceptibles d'améliorer ce bulletin. Celles-ci peuvent être écrites et remises dans la boîte aux lettres de la Mairie.

AMICALE BOULE PONCINOISE



Boulodrome Poncinois : Les gagnants de la coupe B. PEYRON
17 mai 1986

Calendrier des manifestations jusqu'à la fin de l'année :

- 15 juin à 14 heures : concours en tête-à-tête, doté de la coupe de la commune de Poncins. De plus, les six premiers seront qualifiés pour le concours toujours en tête-à-tête organisé par l'Union Bouliste de Feurs qui se déroulera le 6 juillet à Cléppé.
- 12 juillet à 14 heures : concours de 16 quadrettes réservé aux sociétés de l'U.B. de Feurs et aux sociétés des communes voisines. Ce concours sera doté du challenge de la société à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, et suivi en soirée d'une petite fête à la salle communale.
- 19 juillet : la société organise une sortie en car - départ de Poncins à 5 heures pour Clermont Ferrand, Pontaurmur, Aubusson (arrêt pour la visite d'un atelier de tissage), puis Oradour sur Glane (visite de la ville martyre). Retour sur Limoges : arrêt pour visite du Musée de la Porcelaine, ensuite retour par le même itinéraire.
- 27 juillet à 14 heures : concours de 32 doublettes mixtes T.C. doté du challenge MARTELLINO.
- 15 août à 14 heures : concours entre sociétaires et membres honoraires doté de la coupe du Comité des Fêtes.
- 17 août à 14 heures : concours entre sociétaires et membres honoraires doté du challenge A. BERNE.
- 23 août à 14 heures : concours entre sociétaires et membres honoraires doté du challenge DALLERY et J-M. CHEMINAL.
- 27 septembre à 14 heures : concours entre sociétaires et mem-

bres honoraires, doté du challenge P. FOYATIER et suivi, vers 17 H 30, de la traditionnelle soupe aux choux, qui sera servie à la Salle Communale.

L'Assemblée Générale aura probablement lieu courant décembre, le jour et l'heure restent à fixer.

ANCIENS COMBATTANTS

L'une des plus anciennes sociétés poncinoises. Sa manifestation principale est le 11 Novembre pour rendre hommage à tous les combattants, morts sur les champs de bataille, en particulier ceux de 1914 - 1918. La commémoration a lieu le dimanche suivant le 11 Novembre.

Le Président, Mr Paul MERLE, renouvelle son intention de réunir autour d'une table tous les camarades anciens prisonniers et F.N.A.C.A. ainsi que leurs épouses, avant la fin de cette année.

COMITE DES FETES

Fête Patronale 1986 : Elle se déroulera les 9, 10 et 11 août avec la participation de la classe 1933. Pour le dimanche après-midi, les organisateurs préparent activement un "mariage 1900" avec costumes d'époque.

Danses Folkloriques : Création au Comité d'une section "Danses Folkloriques" qui évolue chaque vendredi à 19 heures. Les couples intéressés par cette activité peuvent se rendre aux répétitions, à la salle communale. C'est avec grand plaisir que nous pourrons apprécier leur talent le lundi de la Fête en fin d'après-midi.

Inter Villages : Il se déroulera le Dimanche 29 juin à CHAMBEON avec la participation des communes de CHAMBEON, CLEPPE, MAGNEUX et PONCINS.



FETE PATRONALE 1985 : DANSES FOLKLORIQUES

ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE

EN IMAGES, SES ACTIVITES.



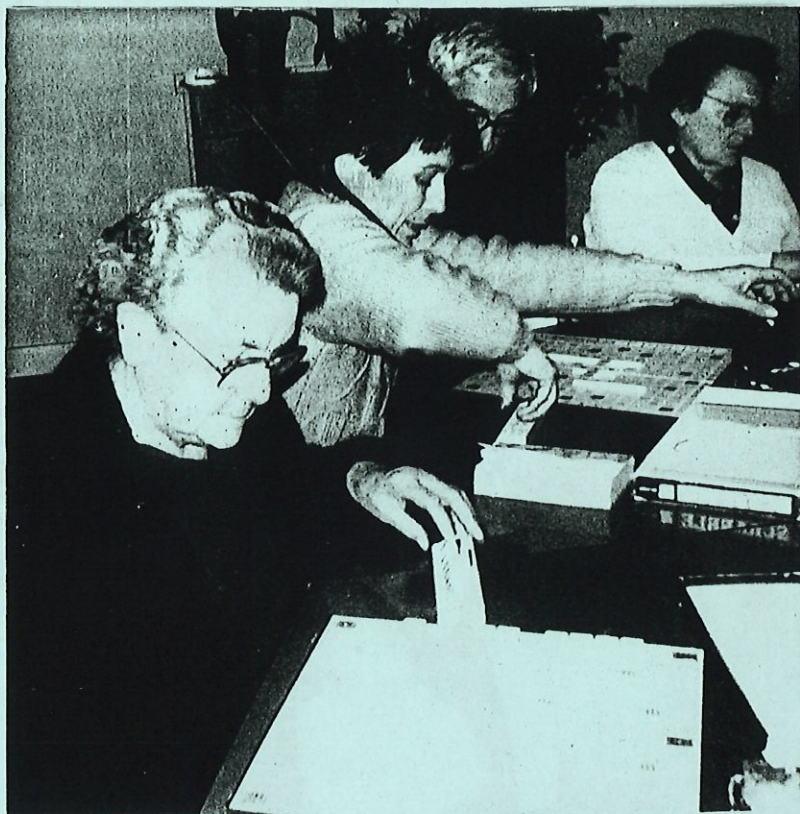
LE 4 JANVIER
1986

ILS ETAIENT LES
ROIS ET
REINES DE LA
SOIREE

QUE DE BEAU
MONDE,
LE 22 FEVRIER, A
LA SOIREE
CARNAVAL



POUR TOUT AGE,
LES 2^{ÈME} ET 4^{ÈME}
MERCREDI DU MOIS,
LE
SCRABBLE



UNE PASSION
AGREABLE....
ET ENRICHISSANTE POUR
TOUS,
LA PHILATELIE.

VENEZ NOUS REJOINDRE
LE 1^{ER} MERCREDI DE
CHAQUE MOIS, A 16^H 30

D'AUTRES IMAGES EN PERSPECTIVE,
AVEC LE VOYAGE DU 5 JUILLET, DANS LA REGION DE
MONTELMAR, AVEC LA VISITE DE DEUX SITES EDF, DONT
CRUAS. MEYSSE, CENTRALE NUCLEAIRE, ET LE
MECHOUI DE SEPTEMBRE, CLÔTURANT NOTRE SAISON
D'ACTIVITES 1986.

FANFARE SAINT-GERMAIN - PONCINS

En ce premier semestre 86, la fanfare confortée sur ses possibilités par son succès au concours national de BEZIERS s'est remise au travail avec ardeur pour préparer celui de cette année qui a eu lieu le 1er juin à AIX les BAINS.

Beaucoup d'heures et d'application pour arriver à maîtriser les diverses difficultés du morceau imposé à la société par la Fédération : "The Way In" sous les directions respectives de Cl. PARDON et R. COMBRISSEON. Efforts récompensés puisque la société a obtenu un 1er Prix Ascendant lui permettant l'accession à la 1ère Division de la 2ème Section.



La cérémonie du 8 Mai à Poncins

Participation au Festival des Sociétés Musicales du Roannais le 11 mai où la Fanfare s'est présentée dans sa nouvelle tenue d'été (chemise blanche, casquette blanche, cravate verte). Le défilé et le concert ont été dirigés par le chef adjoint R. COMBRISSEON, le chef C. PARDON étant retenu à St Germain par le décès de son père P. PARDON.

Le programme des sorties de la Fanfare est bien fourni : le 3 juin s'est déroulé à ST GENEST LERPT un important Festival avec comme musique d'honneur la musique principale de la Légion Etrangère. Ensuite ce seront les traditionnelles prestations dans les communes voisines pour les retraites aux flambeaux ou les concerts des fêtes patronales. Bonne saison estivale à la Fanfare.

FOOTBALL CLUB DE LA PLAINE

La saison 85/86 s'achève, l'heure est venue de dresser le bilan qui, s'il n'est pas super au niveau des Seniors, laisse apparaître de bons résultats chez nos jeunes.

L'équipe "débutants" initiée par A. MERIGNEUX et M. VALOIS a participé à divers plateaux et a permis aux plus jeunes de faire leurs premiers pas dans le football.

L'équipe "poussins" encadrée par Mme VILLE et D. PONCET après un bon parcours a accédé à la poule excellence où elle a terminé sixième.

L'équipe "pupilles" emmenée par L. BORY, M. VACHEZ et Y. PALECZNY a elle aussi accédé à la poule excellence où elle a terminé sixième également.

L'équipe "Minimes" dirigée par G. PONCET, R. VILLE et F. MERIGNEUX après avoir accédé à la poule excellence a terminé 1ère à égalité avec Savigneux, nos jeunes devant laisser le fanion à Savigneux à la différence de buts. Un grand bravo à cette équipe qui a montré de grandes possibilités.

L'équipe "cadets" dirigée par J. LIANGE, R. BIEF et J-J. VACHERON a dû se contenter de la poule d'honneur où elle termine seconde. Un manque d'efficacité a privé cette équipe du titre qui était à sa portée. Une équipe qui a tout de même montré de grands moyens.

L'équipe "Féminines" dont l'effectif était un peu restreint a dû déclarer forfait au grand regret de G. VENDENBORE. Cette équipe devrait repartir la saison prochaine en foot à sept.

Chez les "Seniors" avec le départ ou l'arrêt de certains joueurs la saison a été assez difficile.

L'équipe I après un départ assez catastrophique s'est bien reprise et terminée à la huitième place. Un grand bravo à ces joueurs qui ont su se surpasser, ainsi qu'à l'équipe dirigeante (F. MARTINON, P. THEVENET et Cl. VILLAREL).

L'équipe II emmenée par P-G. JEAMPIERRE et R. CHAMBERON a souffert du transfert des joueurs vers l'équipe I. Malgré tout le courage de ses joueurs, cette équipe retrouvera l'an prochain la 3ème Division. Et pourtant il manquait peu de chose à cette équipe.

L'équipe Critérium dirigée par J. CHAUVE et G. FOYATIER, bien que quelque peu rajeunie, a souffert d'un manque de réussite et devra jouer l'an prochain en division inférieure.

En cette fin de saison deux tournois étaient organisés par le Club. Le 1er, par les Minimes, qui a vu la victoire de Panissières au stade du Lignon, le Jeudi 8 mai. Ce fût un bel après-midi de football. Le 25 mai se déroulait sur toute la journée, à Naconne, le Tournoi Daniel VARILLON avec la présence des équipes de Mâtel, Feurs, Balbigny, St Etienne le Molard, Chevrières, Chambéon et les 2 équipes du F.C.P.

C'est Mâtel qui devait remporter le trophée devant le FCP I. Une journée où le soleil réussit à briller, ce qui permit aux équipes de passer une agréable journée où le football est sorti grand vainqueur.

En cette fin de saison, joueurs et dirigeants doivent être remerciés pour leur présence et leur grande activité, nécessitant parfois quelques sacrifices familiaux.

L'Assemblée Générale se tiendra à CLEPPE le vendredi 27 juin à 20 H - tous les parents de joueurs, et toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Pour sa 2ème année, la G.V. compte 38 adhérents. Le bureau, plus organisé que la 1ère année a su établir un planning varié, en fonction des saisons, et a voulu que ses activités soient ouvertes aux Poncinois.

Ainsi, 3 sorties neige ont ravi petits et grands qui ont glissé (plus ou moins bien !) sur nos pentes enneigées les plus proches.

Les Dimanches 13 octobre 85 et 20 avril 86 nous sommes allés cheminer à vélo sur les routes de notre Plaine. Sachez, si vous aimez pédaler, que ces sorties sont prévues et inscrites sur le journal. Pour ceux qui seraient libres les 1er lundi de chaque mois, ils peuvent rejoindre certaines d'entre nous qui vont faire une ballade à vélo.

Les Dimanches 24 novembre 85, 23 mars et 4 mai 86 nous nous sommes promenés autour de Poncins. De plus, nous avons participé à quelques sorties pédestres organisées par les villages environnants. Ce qui nous a valu, grâce au nombre de participants et au jeune âge de certains d'entre eux, de ramener une coupe à chaque déplacement !

Grâce aux cotisations de nos adhérents, nous avons pu nous offrir un filet de volley et ses poteaux. C'est ainsi que les mardis et les jeudis soirs, nous pouvons nous entraîner à jouer et recevoir des équipes de G.V. des communes voisines et s'affronter !.... au volley.

Une nouvelle activité est née au sein de la G.V. en début d'année : Le Yoga.

Le yoga compte une dizaine d'adhérents qui, fidèlement, les lundis soirs, viennent pratiquer cet art oriental et découvrir tous ses enseignements.

Un Bal fût organisé les 7 et 10 mai. Les bénéfices (acquis) nous permettront d'acquérir du matériel nouveau (comme une table de ping-pong) et ainsi de répondre aux demandes d'un plus grand nombre de Poncinois.

Le mâchon de fin de saison , qui a eu lieu le 31 mai, s'est déroulé dans la bonne humeur (mais on n'en avait jamais douté). La saison se termine par un tournoi de ping pong le 21 juin, ouvert à tous.

Nous estimons notre bilan positif. Nous espérons que cette section G.V. prospérera au niveau de la variété de ses activités pour répondre aux demandes des Poncinois.

Erratum : Dans la page "Nouvelles locales" il fallait lire "Monsieur Bernard PAGNON a été fait CHEVALIER du Mérite Agricole".

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 1986



Réunion Ordinaire du 25 Mars 1986

L'an mil neuf cent quatre vingt six et le vingt cinq du mois de mars à vingt heures quinze les membres du Conseil Municipal, convoqués le dix-neuf du même mois par Monsieur Antoine PÉPIN, Maire, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS: PÉPIN Antoine. JURON Claudette. PALANDRE Pierre. VIRICEL Camille. DUPUY Marcel. MARNAT Jean-Pierre. THIOLLIER Florence. MÉRIGNIEUX André. VIALERON Jean. RAMIREZ Jean. METTON Jean-Paul. CHEMINAL Maurice. DUCHÉ Julien.

ABSENT (avec excuses). SARDIN Aimé.

ABSENT (sans excuses). JUBIEN André.

Secrétaire élu: METTON Jean-Paul.

Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif. 1985.
APPROBATION

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VIALERON Jean délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1985 dressé par Monsieur PÉPIN Antoine, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative



report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, des débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que ci-dessous ;

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Dépenses Funct. Excédent	1.128.024,10	192.891,13				
Dépenses Invest. Excédent			730.402,96	802.270,00		
Résultats reportés	—	115.588,05	—	544.314,09		719.902,14
Opérations de l'exercice	1.128.024,10	1.145.327,18	730.402,96	802.270,00	1.858.427,06	1.947.597,18
TOTAUX	1.128.024,10	1.320.315,23	730.402,96	1.346.584,09	1.858.427,06	2.667.499,32
Résultats de clôture	—	192.891,13	—	616.181,13	—	809.072,26
Restes à réaliser	—	—	527.679,81	17.931,00	527.679,81	17.931,00
TOTAUX CUMULÉS	1.128.024,10	1.320.315,23	1.258.082,77	1.364.515,09	2.386.106,87	2.885.430,32
RÉSULTATS DÉFINITIFS		192.891,13		106.432,32		299.323,45

Subventions

- Monsieur le Maire présente 3 nouvelles demandes de subvention, à savoir :
 - Association des Handicapés des Montagnes du Natui. (A.D.H.A.M.A.), acceptée 200 F.
 - Association "le Colombier" Centre d'aide par le travail en Agriculture du Département. (C.A.T.) acceptée 200 F.
 - Vélo Club Forézien : Rejetée.
- En conséquence, le Conseil Municipal, procède au vote des subventions qui seront inscrites au budget primitif à l'article 657, à savoir :
- Rats musqués 500 F.
 - Amis de Chanta Corio 120 F.
 - Centre Menager rural 150 F.
 - Association des Aveugles 100 F.
 - Centre Anticaucéens 250 F.
 - Parents d'élèves (ramas. scol.) 1.200 F.
 - B.A.S. 100 F.



A. C. Poncevaie	300 F.
Foot-Ball Club	1.500 F.
Fanfane	550 F.
Chantiers scolaires	10.742 F.
Boule Poncevaie	500 F.
F.N.A.C.A.	270 F.
A.P.G.	270 F.
Anciens Combattants	270 F.
Mutuelle des Taxis	30 F.
Association Parents d'élèves	3.000 F.
Comité des Fêtes	100 F.
Vie Libre	130 F.
Prévention Routière	60 F.
A.D.F.P.E.I.	600 F.
Collège privé Mixte	500 F.
Gymnastique volontaire	500 F.
Transport marche FEURS	3.640 F.
Association des Handicapés des Montagnes du Massif (A.D.H.A.M.A.)	200 F.
Association "Le Colombier"	200 F.
TOTAL:	26 382 F.

Budget primitif 1986

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'exercice 1986 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 1 182 684 F.

- Section de fonctionnement : 858 486 F
- Section d'investissement : 324 198 F

dont détail ci-dessous :

- Remboursements d'emprunts : 105 590 F
- Travaux de sports : 50 000 F
- Bâtiments communaux (- chauffage et travaux divers 33 608 F) (- clocher église 120 000 F) : 153 608 F
- Cimetière : 15 000 F.

CHAMBRE DE MÉTIERS

Révision des listes électorales

Nomination des délégués

Délibération envoyée à la M.P. le 02/04/86

Vidée le 04/04/86

Monsieur le Président expose au Conseil qu'aux termes de l'article 4 du décret N° 68-47 du 13 janvier 1968, le Conseil Municipal est appelé à désigner un Chef d'Entreprise et un Compagnon du secteur des métiers ou, à défaut de compagnon, deux Chefs d'entreprise chargés d'assister le Maire pour la révision triennale des listes électorales de la Chambre de métiers. Le Conseil désigne, par voie de scrutin, les délégués suivants pour faire partie de la Commission de révision :

M^R RIVET Francis Chef d'Entreprise
M^R CHARRASSIN Maurice Compagnon

Bruit occasionné par l'occupation de la salle communale

Le Conseil Municipal est informé que des plaintes relatives au bruit excessif occasionné par l'occupation de la salle ont été formulées.

Monsieur le Maire rappelle que par les demandes les utilisateurs sont déjà avertis qu'à partir de maintenant la tranquillité du village doit être respectée.

Des affiches concernant cette prescription devront être mises en place dans la salle.

Refection d'un chemin mitoyen avec St^e Foy-St. Sulpice à Villedieu

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que la Commune de St^e Foy-St. Sulpice envisage la refecton (revêtement) du chemin mitoyen à Villedieu de la Nationale 89 à la limite des Communes vers propriété STARON.

Cette refecton entraînerait une dépense approximative de 96 000 F par commune.

Certains membres du Conseil Municipal font remarquer que ce chemin ne dessert aucune maison de FAYCINS.

Après un vote par 12 non et un oui la proposition n'est pas retenue.

Stationnement dans la rue entre les maisons MARMOL et PERRIN, au bourg.

Le Conseil Municipal est informé que le stationnement abusif dans la rue entre les maisons MARMOL et PERRIN bloque la circulation et l'accès aux propriétés riveraines. Après en avoir discuté et délibéré, l'Assemblée, considérant que cette remarque est bien justifiée.

DECIDE de prescrire, dans cette rue, un stationnement unilatéral, stationnement interdit, à titre permanent, côté PERRIN.

Une signalisation appropriée sera mise en place.

Refecton du clocher.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que personne n'ignore l'état du clocher et que sa réparation s'impose, tout en conservant son style primitif.

APPROBATION DU DEVIS. Délibération n° 27/06/86. (Sex)

Les Conseillers Municipaux ne paraissant pas tous favorables à cette refecton, Monsieur le Maire demande un vote à bulletin secret.

Ce vote donnant 9 oui et 4 non, ce projet est accepté.

Après ce résultat, Monsieur le Maire fait connaître qu'il a demandé des devis à l'Entreprise COMTE de Champdieu et à l'Entreprise DEMARS de Marcilly-le-Châtel. Ces devis s'élèvent à :

COMTE : 203 292 F 18. H.T.

DEMARS : 205 275 F 51. H.T.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'étude de ces devis. Ils remarquent que la proposition de l'Entreprise DEMARS est plus détaillée et correspond parfaitement.



au souhait du Conseil Municipal.

De plus elle est moins chère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RETIENT l'Entrepise DEMARS

APPROUVE le devis présenté qui s'élève à :

205 275 F 51 HT, soit 243 456 F 75 T.T.C.

CHARGE Monsieur le Maire de présenter, auprès du Conseil Général, une demande de subvention pour grosses réparations.

DIT que la défense sera assurée par une éventuelle subvention, des fonds libres communaux et éventuellement un emprunt qui sera prévu au budget supplémentaire 198

Juins

le Conseil Municipal :

PREND connaissance d'une circulaire de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales relative à la suppression des séances publiques de vaccination et qui propose le rattachement de la Commune à FEURS.

PREND connaissance d'une lettre de remerciements de Mademoiselle POUILLY Agnès, suite au bon d'achat qui lui a été adressé, en reconnaissance des travaux qu'elle a effectués en tant que T.U.C, sur la Commune

ADRESSE : des félicitations à Monsieur PEPIN Antoine, Maire, à l'occasion de la naissance de son petit fils et ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur SARDIN Aimé Adjoint, relevant d'une intervention chirurgicale.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Handwritten signatures and stamps at the bottom of the page, including names like 'F. THOUVENOT' and 'M. le Maire'.

REDEVANCES FINANCIERES

- Occupation gratuite pour les Ecoles, Sociétés, Associations Communales et Paroissiales, réunions politiques pendant la campagne électorale.

- Occupation par les habitants de la commune, y compris ceux qui disposent d'une résidence secondaire :

Repas, réunion de famille	400 Frs
Réception (apéritif)	100 Frs

- Occupation par des particuliers extérieurs à la commune :

Repas, réunion de famille	800 Frs
Réception (apéritif)	200 Frs
Congrès, réunion professionnelle	300 Frs
Restaurateurs pour repas	800 Frs

Ces sommes seront réclamées par Monsieur le Receveur Percepteur de

FEURS.

Monsieur (1)

- Sollicite l'autorisation d'utiliser la salle communale le à (2) en vue d'organiser(3)
- Déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile N° auprès de la Compagnie
- Reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales d'utilisation et de sécurité et s'engage à les appliquer.

Fait à PONCINS, le

L'Utilisateur

Le Maire

(1) Nom et adresse de l'utilisateur

(2) Date et heure

(3) Objet de la réunion ou de la manifestation

SALLE COMMUNALE DE PONCINS

REGLEMENT D'UTILISATION

=====

La commune de PONCINS met à votre disposition une salle pour vos réunions, manifestations, repas (sauf bals).

Les règles en sont définies par délibérations du Conseil Municipal en date du 14 décembre 1984 et 21 février 1986.

Cette salle est équipée : d'une cuisinière à gaz, d'un frigo, de tables, de chaises, d'une sonorisation. Il n'y a pas de vaisselle.

Elle peut recevoir 120 Personnes pour une réunion, 80 pour un repas.

Toute personne, société ou organisation utilisant cette salle devra :

- 1° - a) Fournir une attestation d'assurance garantissant notamment la Responsabilité Civile à l'occasion de l'occupation de la salle et, pour la durée de celle-ci.
- b) Pour les soirées, solliciter, à la Mairie, une demande de prolongation d'ouverture de la salle, qui sera transmise à la Gendarmerie.
- 2° - Verser une caution de 500 Frs pour les dommages et préjudices éventuels : cette somme devra être réglée avant la prise de possession de la salle au moyen d'un chèque remis à la Mairie et libellé à l'ordre de Monsieur le Receveur Percepteur de FEURS.
- 3° - S'acquitter d'une redevance définie ci-après au verso.
- 4° - Effectuer le nettoyage après usage. Ce nettoyage devra être fait au plus tard 24 heures après l'occupation, pour soirées, repas et 12 heures après, pour réunion ou apéritif. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas correctement respectées, la caution ne sera pas restituée.

La salle pourra rester à la disposition des utilisateurs durant 3 journées, soit par exemple du vendredi midi au lundi midi, à l'occasion de mariage, banquet, soirée.

Un état des lieux et un inventaire seront faits conjointement par un représentant de la commune et par l'utilisateur, avant et après l'occupation.

Les clefs seront retirées à la Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat.

L'utilisateur devra prendre connaissance des consignes générales de sécurité, de l'emplacement des extincteurs et des issues de secours.

Lors de l'occupation de la salle des visites facultatives pourront être effectuées par une personne déléguée.

D'autre part, à partir de 22 heures, la tranquillité du village devra être respectée.

.../...

E T A T C I V I L

=====

NAISSANCES

25 février	1985	: BARTHOLIN Laurence, Marie, Elodie	(F)*
12 avril	1985	: FOUGERAS Julien, Michel, Paul	"
23 avril	1985	: DURRET Claudie	"
23 mai	1985	: BILLAUD Pierre, Jean, Sébastien	"
4 juin	1985	: VILLE Sophie	"
12 juillet	1985	: THELISSON Ludovic	(ST-E)*
7 novembre	1985	: VERNET Catherine, Paulette, Marie	(F)
30 décembre	1985	: VILLE Willy, Pascal, David	"

MARIAGES

1er juin	1985	: BOFFA Félix, Gilles Vaillant et DOUHERET Sylvie, Claude
27 juillet	1985	: MARNAT Patrick, Jean et BRUNIER Catherine, Laurence
24 août	1985	: GIROUDON Jean François, Bernard et DURRET Martine, Nicole, Raymonde
7 septembre	1985	: PADET Richard, André et PLANCHE Sylvie, Antoinette, Elise
28 septembre	1985	: MANIQUET François, Jean, Jacques et THIOLLIER Marie Pierre, Fabienne, Andrée

DECES

6 janvier	1985	: DURRET Françoise
9 janvier	1985	: GRANGE Gaspard (T)*
22 janvier	1985	: VIALLERON Marie
4 mars	1985	: BERGER Catherine (T)*
25 mai	1985	: DELORME Joanny, Laurent
10 octobre	1985	: PIGNARD Jeanne

* Naissances : (F) FEURS - (ST-E) SAINT ETIENNE

* Décès : (T) Transcription

Horizontal : 1/ Résidence de Beauverie. 2/ Prévenu - Dehors. 3/ On le pratique à Poncins - Choisie. 4/ Titres anglais - Pronom personnel. 5/ Maladie du siècle retournée - Gorge bouleversée. 6/ Bloqué - Phase lunaire-Points. 7/ Station thermale de Hte Garonne. 8/ Montrant. 9/ Drame japonais - Protection. 10/ Font partie des oeuvres du peintre poncinois.

Vertical : 1/ Thème majeur chez Beauverie - Sodium. 2/ En forme d'oeuf - Morceau de coq. 3/ Petit indigène - 4/ Malpropre. 5/ Abré- viation - Fleuri ou de combat. 6/ Exigeante en nitrate. 7/ Total. 8/ Support souvent utilisé par Beauverie - Bout de gouvernail. 9/ Assassins - Points. 10/ Fêtes ces- ser de brûler.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3					■					
4					■		■			
5					■					
6					■			■		
7		■							■	
8	■	■								
9			■	■						
10										

Bulletin édité par la Mairie de PONCINS
 Directeur de la Publication. A. PEPIN -

S A V E Z - V O U S Q U E ?

=====

- Les colombiers devront être tenus fermés du 15 septembre au 15 novembre 1986 afin de préserver les semailles des dégradations causées par les pigeons.

* Tout propriétaire de ruches est tenu de déclarer au mois de décembre de chaque année l'emplacement et le nombre de ses ruches à la Direction des Services Vétérinaires de la Loire
22, rue Balay
42022 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Tout changement d'emplacement et toute nouvelle installation en cours d'année seront aussi déclarés dans un délai d'un mois. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au : 77.33.42.45 - poste 5864.

- La commune a renouvelé son inscription au concours "Villages Fleuris" organisé par le Comité du Tourisme. Il est rappelé qu'à ce concours, seules les maisons situées dans le périmètre du Bourg peuvent participer.

- Le SICMMAT renouvelle également le Concours des Villages et des Maisons Fleuris de toutes catégories. Les maisons de toute la Commune peuvent concourir à condition que le fleurissement soit visible de la voie publique.

- Pour ces deux concours les Jurys conseillent :

L'utilisation de récipients en matériaux neutres (bois, pierre).
Le choix de plantes à port retombant (il faut voir les fleurs et non les récipients).

La plantation en pleine terre chaque fois que cela est possible.
D'éviter les peintures criardes (préférer les teintes neutres).

- Le stationnement est règlementé dans la rue conduisant aux propriétés SEUX et THIOLLIER entre les maisons PERRIN et MARMOL.

- La BAIGNADE, par suite de la mauvaise qualité bactériologique de l'eau, reste INTERDITE dans le Lignon.

- Les services de la Sous-Préfecture enregistrent tous les ans à partir de fin mai un nombre très élevé de demandes d'établissement de cartes d'identité ou de passeports. En conséquence, les délais habituellement nécessaires pour procéder à la délivrance de ces documents peuvent se trouver prolongés. Il est donc demandé à ce que les dossiers parviennent à la Sous Préfecture au moins deux semaines avant la date à laquelle les pièces doivent être retirées en mairie. Sauf cas très exceptionnel, il ne sera pas possible de délivrer sur le champ cartes d'identité et passeports.

- Certains usagers s'étonnent de la fermeture des guichets du service "CARTES GRISES - PERMIS DE CONDUIRE" de la Sous Préfecture de Montbrison à 15 H 30. Il est rappelé que les horaires d'ouverture au public de ce service sont les suivants :

Du LUNDI au VENDREDI, de 9 H 30 à 15 H 30 sans interruption.



Porche de l'église de Poncins, pendant la messe - 1894 - dessin.